

DEJEPS ANIMATION SOCIALE PRÉREQUIS À LA CANDIDATURE

Prérequis : EXIGENCES PREALABLES

Les exigences préalables pour entrer en formation préparant au **DEJEPS** dans la spécialité « **Animation socio-éducative ou culturelle** » et la mention « **Animation Sociale** » ont pour objectif de vérifier que le candidat possède les pré-requis pour accéder à la formation. Elles sont établies sur la qualification du candidat ou bien sur son expérience attestée, selon les cas suivants :

- **Etre titulaire d'un diplôme de niveau III** inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (Licence, DUT, DEUST, ...)
- **Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV dans le champ de l'animation ou du travail social** inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (BEATEP, BPJEPS, ...)
- **Attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV** (BAC, Bac Pro, Brevet Professionnel autre que le BPJEPS, ...) **et pouvoir se prévaloir de 6 mois d'expérience en animation**
- **Justifier de 24 mois d'activités professionnelles** (ou bénévoles correspondant à 1600 heures) **de conception et de coordination de mise en œuvre de projet, de conduite de démarches pédagogiques ou d'action de formation** (bulletins de salaires, attestations, ...).

Les candidats à la formation préparant au DEJEPS, quelle que soit leur situation, doivent joindre **un dossier de motivation** de 3 à 5 pages retraçant leur expérience en matière d'animation et explicitant leur motivation pour cette spécialité et cette mention du DEJEPS. Ce dossier doit être déposé avec la candidature et permet de vérifier :

- La cohérence du parcours antérieur avec le projet de formation
- L'engagement du candidat dans son projet de formation
- L'engagement du candidat dans son action de formation

L'expérience dont fait état le candidat doit être attestée par les responsables de l'organisme où se sont déroulées les activités que le candidat a conduites en qualité de salarié ou de bénévole. Ces attestations sont jointes au dossier.

Ce dossier sera présenté à l'occasion d'un entretien mis en place par l'organisme de formation pour les personnes devant justifier d'une expérience (Exigences préalables). Lors des épreuves de sélection ce dossier sera également l'un des éléments pris en compte pour établir la note de l'entretien de motivation.